

## AXA STRATEGIE RETRAITE

Classe de parts : Capitalisation EUR ( ISIN : FR0010607150 )

Cet OPCVM est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est la recherche de performance à long terme, mesurée en euros, corrélée essentiellement aux marchés actions et taux internationaux.

La stratégie d'investissement consiste en une gestion active et discrétionnaire afin de bénéficier d'opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus, et la sélection d'émetteurs selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Les investissements se feront essentiellement par la sélection d'autres OPC français ou européens.

Le FCP peut s'exposer de 70% à 100% de son actif net, en direct et jusqu'à 110% de son actif net via des OPC, sur les marchés actions internationaux (de toutes capitalisations) mais cette exposition peut être baissée à 50% de l'actif en cas d'augmentation de la volatilité affectant les marchés actions. Le FCP peut s'exposer jusqu'à 30% sur les actions de petites ou moyennes capitalisations et jusqu'à 30% sur les actions d'émetteurs de pays émergents.

Le FCP peut s'exposer jusqu'à 50% de son actif net à des OPC diversifiés et des titres de créances et instruments du marché monétaire via des OPC obligataires ou monétaires. Le FCP peut également s'exposer jusqu'à 10% en actifs issus de la titrisation.

Dans la limite de 200% l'actif net du FCP, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des swaps. Le FCP peut utiliser des swaps également pour se couvrir.

L'indicateur de référence (coupons et dividendes net réinvestis) sera : 50% de l'indice Euro Stoxx 50 + 23% de l'indice S&P500 Hedge en euro + 17% de l'indice €ster + 5% de l'indice MSCI UK libellé en euro + 5% de l'indice MSCI JAPAN libellé en euro. L'indice Euro STOXX 50, dividendes nets réinvestis, est composé des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro.

L'indice S&P 500, dividendes nets réinvestis, établi par Standard & Poor's, est composé d'actions représentatives de l'ensemble des

indices se rapportant aux marchés des actions américaines. L'indice €ster capitalisé représente le taux de rémunération d'un dépôt bancaire de la zone euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour.

L'Indice MSCI UK est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc. (« MSCI »). Les actions entrant dans la composition de l'Indice MSCI UK sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes du marché britannique.

L'Indice MSCI Japan est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc. (« MSCI »). Les actions entrant dans la composition de l'Indice MSCI JAPAN sont issues des segments de moyenne à grande capitalisation du marché japonais.

La gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

La composition des indices est disponible sur les sites suivants :

[www.stoxx.com](http://www.stoxx.com), [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com), [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu) et [www.msci.com](http://www.msci.com)

**Durée de placement recommandée :** Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 8 ans.

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :**

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 09h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

**Fréquence de valorisation :** Quotidienne.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** Risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FCP puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité :** Risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du FCP.

**Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés :** Certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FCP et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.50 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).</i>	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.65 %*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

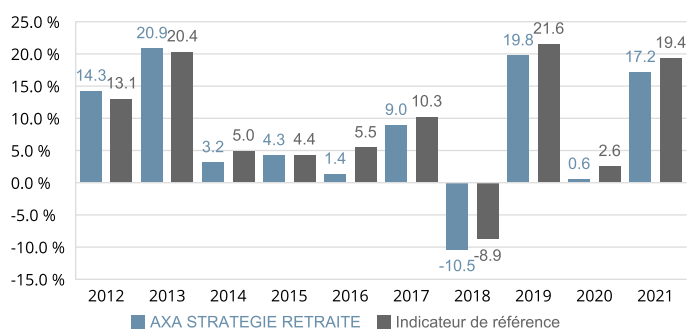
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

\* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP, disponible auprès de la société de gestion.

## Performances passées



EONIA + 5% de l'indice FTSE100 Hedge en euro + 5% de l'indice Topix Total Return Hedge.

**Date de création de l'OPCVM :** 2008

**Date de création de la part :** 30/06/2008

**Devise de référence :** EUR

**Indicateur de référence :** 50% de l'indice Euro Stoxx 50 + 23% de l'indice S&P500 Hedge en euro + 17% de l'indice Ester + 5% de l'indice MSCI UK libellé en euro + 5% de l'indice MSCI JAPAN libellé en euro.

La gestion du FCP a été reprise par ARCHITAS France (anciennement dénommée AXA PRIVATE MANAGEMENT) le 1er juillet 2015.

De 2008 à 2011, le FCP était géré sur la base d'un indicateur de référence différent de l'indicateur actuel.

De 2011 à 2018 l'indicateur de référence était : 50% de l'indice Euro Stoxx 50 + 23% de l'indice S&P500 Hedge en euro + 17% de l'indice

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

## Informations pratiques

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

**Informations supplémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à [serviceclients.france@architass.com](mailto:serviceclients.france@architass.com).

**Fiscalité :** Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.

**Déclaration de responsabilité :** La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

**Détails de la politique de rémunération de la société de gestion :** ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FCP. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FCP, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://www.fr.architas.com/>. Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA) est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/07/2022.